Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902795-20260605-D202644-DE

Mairie de TAULÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 05 juin 2026 à dix-neuf heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CREACH Gilles, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).
Date convocation : 29 mai 2026

Conseillers en exercice : 23 **Présents** : 17 **Votants** : 22

Étaient présents : CREACH Gilles, GOARNISSON Aude, LEMEUNIER Denis, BOZEC Marie Claire, KERRIEN Ronan, BOULANGER Régine, KERSCAVEN François, DANIELOU Céline, HORELLOU Denis, BLONS Béatrice, POCHARD Frédéric, KERBRAT Morgane, SALAUN Benoît, MOAL Hélène, PAUGAM Sandrine, CHEVALLIER Carine, PERROT Arnaud

Absents excusés : LE BERR Mickaël donne pouvoir à MOAL Hélène, MEUDEC Dominique donne pouvoir à BLONS Béatrice, LE GUERCH Eric donne pouvoir à GOARNISSON Aude, MARTIN Erwan donne pouvoir à KERRIEN Ronan, KERGUIDUFF Claudine donne pouvoir à PERROT Arnaud

Absent : DE BLASIO Stefano

A été élu secrétaire de séance : DANIELOU Céline

DOTATION FINANCIÈRE 2026 ECOLE SAINT JOSEPH

Vu l'avis de la commission des affaires scolaires,

Le Maire rappelle que la commune participe aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat, à l'instar de l'école Saint Joseph.

Pour des raisons d'équité entre le groupe scolaire Jean Monnet, l'école publique, et le groupe scolaire Saint Joseph susmentionné, il convient d'adopter un calcul similaire concernant le montant de la dotation.

Outre la prise en compte des diverses dépenses de fonctionnement et des frais de personnel, c'est le nombre d'élèves inscrits qui finalise ledit montant.

Ainsi, au regard de ces éléments et des 88 élèves inscrits au sein du groupe scolaire Saint Joseph, la dotation s'élève à 87 547.01 €.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902795-20260605-D202644-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 22 voix, acte le montant de la dotation financière 2026 pour l'école Saint Joseph à 87 547.01 € et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce projet.

Le Maire
Gilles CREACH

